



« **ENTREPRENDRE** » (Seconde Edition)

## L'Appel à Projets Dynacité pour le Développement de l'Économie Sociale et Solidaire

Résidence des Verchères – NPNRU VAULX-EN-VELIN  
2019-2021

En partenariat avec :



**GRANDLYON**  
la métropole



## Table des matières

<b>I – Présentation de l’appel à projets ESS (Economie Sociale et Solidaire)</b> .....	3
<b>II – Contexte et objectifs de l’appel à projet</b> .....	4
<b>B - Objectifs de l’Appel à Projets</b> .....	5
<b>C - Plan de situation et descriptif :</b> .....	6
<b>III - Modalités de Participation</b> .....	8
<b>IV – Conditions d’éligibilité de la candidature</b> .....	9
A- Candidature éligibles .....	9
L’appel à projet a pour objectif de soutenir les initiatives locales ayant une dimension économique et appartenant au champ de l’Economie Sociale et Solidaire. ....	9
Néanmoins, l’appel à projet n’a pas pour objectif de soutenir :.....	9
B- Dépenses éligibles et inéligibles .....	9
<b>V. Sélection des projets</b> .....	10
<b>A. Dossier à constituer (pièces à transmettre)</b> .....	10
<b>B. Modalités d’instruction et de sélection des projets</b> .....	10
<b>C – Evaluation et Sélection des projets</b> .....	10
<i>C-1 Utilité sociale, Innovation sociale, Développement territorial :</i> .....	10
<i>C-2-Viabilité économique :</i> .....	11
<i>C-3 L’activité développée permet la création ou le maintien d’emplois :</i> .....	11
<b>V. Montant de l’aide accordée</b> .....	11
<b>VI Dépôt des dossiers</b> .....	12

## I – Présentation de l'appel à projets ESS (Économie Sociale et Solidaire)

### Qui est concerné ?

- Toutes les structures de l'ESS (Associations, coopératives, structures d'insertion par l'activité économique, entreprises de l'ESS\* (*article 1 de la loi du 31 juillet 2014*), structures et regroupements d'entreprises du territoire de la Métropole de Lyon).

### Où ?

- Quartier des Verchères à VAULX-EN-VELIN avec 4 locaux d'activités réservés aux porteurs de projets ESS

### Comment ?

- Dynacité s'engage et innove en faveur de l'ESS sur les territoires en :
  - ✓ Lançant un appel aux projets de l'ESS sur le territoire de Vaulx-en-Velin dans une résidence en pleine rénovation
  - ✓ Mettant à disposition les compétences d'une équipe dédiée ;
  - ✓ Réservant des locaux d'activités remis à neuf pour accueillir des structures de l'ESS ;
  - ✓ Proposant un bouquet de services avec de nombreux avantages : 3 fonds d'amorçage de 3000 €, des tarifs préférentiels, des facilités pour l'installation, un plan de communication, un réseau de partenaires locaux ...

### Quand ?

- Fin de dépôt des candidatures par voie électronique le : **18 Septembre 2020**
- Réponse sous 15 jours minimum

### Contacts et modalités de candidatures dans l'appel à projets (Cf. pages 11 et 12)

## II – Contexte et objectifs de l'appel à projet

### A) Contexte et enjeux de l'appel à projet

La résidence **des Verchères à Vaulx-en-Velin** est engagée depuis janvier 2019 dans un programme de réhabilitation ambitieuse, qui va durer près de 3 ans (opération tiroir). Construit entre 1975 et 1979, cet ensemble de 309 logements d'habitat social a déjà fait l'objet d'une rénovation de son enveloppe extérieure en 2014.

Les aménagements extérieurs et les espaces verts ont également été complètement requalifiés et repensés en 2014 pour faciliter la circulation des piétons en supprimant la présence des véhicules au pied des immeubles et pour améliorer le cadre de vie des habitants par la création d'aires de jeux, de jardins d'agrément et d'espaces verts en pied d'immeubles.

Ce projet de réhabilitation s'inscrit dans le vaste **projet de renouvellement urbain (NPNRU) porté par la ville de Vaulx-en-Velin** qui **souhaite développer l'attractivité de ce quartier**.

Dynacité quant à lui désireux de préserver son patrimoine, s'inscrit dans la démarche de marketing territorial et de **promotion du territoire**, en favorisant l'installation de nouveaux ménages, en stimulant la participation des habitants à la vie de ce quartier **et en contribuant à l'insertion dans l'emploi des locataires**.

Ce renouveau du quartier a pour objectif de faciliter la mixité fonctionnelle et la diversité de produits avec notamment l'augmentation du nombre de logements étudiants. Une micro crèche est également implantée au sein du quartier des Verchères.

**11 Locaux d'activité sont présents sur le site, dont 4 seront réservés dans le cadre de l'appel à projets E.S.S. « Entreprendre » (2<sup>nde</sup> Edition) à des structures de l'économie sociale et solidaire** pour accompagner les résidents dans leur quotidien.

À cet effet, des professionnels sont déjà présents sur le quartier : une micro crèche, un cabinet d'orthophoniste et un cabinet d'infirmière. La résidence accueille également le point contact du bailleur Dynacité et un local associatif : « l'espace Verchères ».

Pour faciliter la vie du quartier, un **ensemble d'actions favorisant le développement durable** et le réemploi sont d'ores et déjà menées (appartement pédagogique, ateliers de réemploi, actions collaboratives...).

Une Recyclerie de quartier (cofinancée par la Région AURA et la Métropole de Lyon) en lien avec des éco-organismes et des associations locales, existe depuis 2 ans. Cet équipement permet la collecte des DEEE, du textile, des ampoules ou encore des meubles et de l'électroménager. Des ateliers de réparation et de réemploi sont menés pour valoriser ces objets mais également pour **favoriser l'insertion par l'activité économique** et offrir plus de pouvoir d'achat aux ménages les plus modestes.

Dans le cadre du renouveau de ce quartier, Dynacité en lien avec la Ville de Vaulx-en-Velin, le Grand Projet de Ville et ses partenaires, souhaite soutenir et **promouvoir des initiatives relevant du champ de l'économie sociale et solidaire (E.S.S.)** sur sa résidence des Verchères. Ces nouvelles activités devraient permettre de compléter ou de répondre aux besoins sociaux et à l'offre de services. L'enjeu étant de promouvoir ces initiatives par le biais de projets à dimension d'innovation sociale.

## B - Objectifs de l'Appel à Projets

Dynacité et ses partenaires Ville et GPV portent l'ambition de développer l'animation économique du territoire, dans une logique d'intérêt général, d'utilité sociale, d'intégration des porteurs de projet puis des acteurs économiques du quartier dans le partenariat et de participation à la dynamique de développement de la résidence.

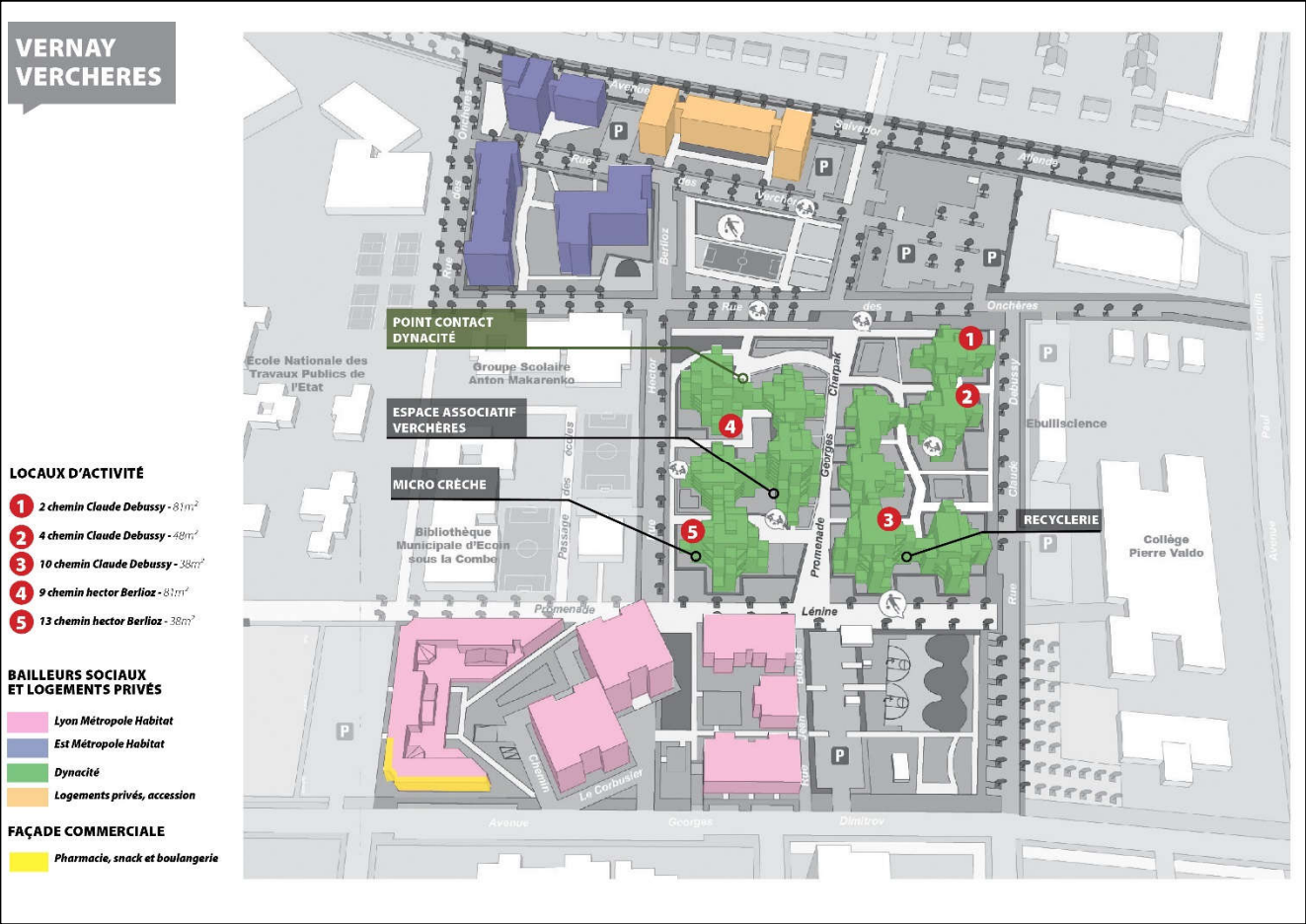
1. **Renforcer l'attractivité** de la résidence des Verchères par l'offre de services, d'activités libérales et d'initiatives économiques, sociales et solidaires ;
2. Accueillir des activités économiques dont l'implication dans le partenariat et l'ancrage territorial est prioritaire
3. **Favoriser** l'émergence de nouveaux projets de **création d'activité, dans le secteur de l'ESS** ;
4. **Stimuler l'expérimentation de formes innovantes d'activités économiques** avec un fort ancrage territorial ;
5. **Impulser une dynamique d'entrepreneuriat social** et la création d'emplois.

**L'ensemble des initiatives et projets qui relèvent de la thématique de l'Economie Sociale et Solidaire sont éligibles à cet appel à projet, à condition qu'elles répondent au moins à l'un des enjeux suivants :**

1. Démarrage ou création d'une nouvelle activité en Économie Sociale et Solidaire d'une structure du territoire Métropolitain ;
2. Développement, coopération ou mutualisation d'activité(s) en ESS entre plusieurs structures (c.-à-d. au moins 2)
3. Offre de services aux habitants (étudiants, seniors ...)
4. Favoriser les actions en lien avec le développement durable et le pouvoir d'achat

C - Plan de situation et descriptif :

Le quartier Vernay-Verchères à Vaulx-en-Velin : plan de situation



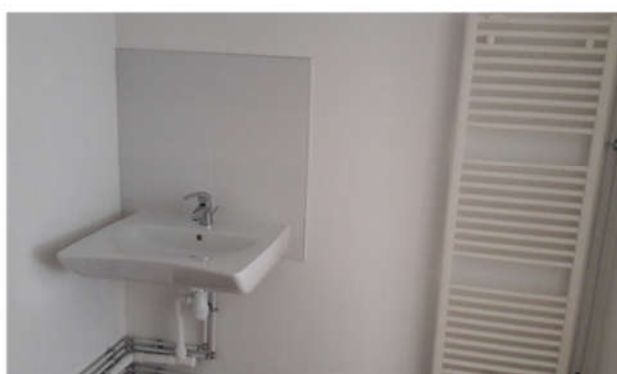
Activités actuellement présentes sur le quartier :

- **Verchères :**
  - o 2 Professionnels de santé : Orthophoniste, infirmière
  - o 1 micro-crèche : la petite souris.
  - o 1 association : Ougarit (apprentissage langues étrangères)
  - o 1 Recyclerie (Encombrants, Bois, PET, DEEE, Textile ...)
  - o 1 « kolocation » à projet solidaire (KAPS - AFEV)
  - o L'association LEO LAGRANGE CENTRE EST (Association d'Education Populaire reconnue d'Utilité Publique), **premier lauréat de l'appel à projets ESS « ENTREPRENDRE ».**
- **Vernay :**
  - o 10 professionnels de santé : orthophoniste, infirmière, sage-femme, kinésithérapeute, psychiatre, 5 généralistes :
  - o 3 commerces : Pharmacie, boulangerie, snack

Descriptif des 4 locaux pour l'appel à projets ESS « ENTREPRENDRE »:

Adresse	Surface	Disponibilité	Accès	Loyer /m <sup>2</sup> mensuel
4 chemin Claude Debussy	48 m <sup>2</sup>	Immédiate	Simple	<b>7 € h.t.</b>
6 chemin Claude Debussy	83 m <sup>2</sup>	Fin 1 <sup>er</sup> trimestre 2021	Double	
10 chemin Claude Debussy	38 m <sup>2</sup>	Immédiate	Simple	
13 chemin Hector Berlioz	38 m <sup>2</sup>	Fin 1 <sup>er</sup> trimestre 2021	Simple	

\* : L'indice de révision des loyers s'appliquera chaque année



Les travaux réalisés sur les locaux dans le cadre de l'opération de réhabilitation et financés par l'ANRU sont les suivants :

- Le désamiantage du local ;
- Le retrait de l'ensemble des cloisons ;
- La réalisation d'un bloc WC + lavabo ;
- La réalisation d'un bloc cuisine standard ;
- La pose de sol souple ;
- La mise en peinture blanche des murs et plafonds ;

- La mise aux normes électriques (tableau électrique uniquement : local décloisonné)
- Accessibilité.

*À noter : il n'est pas prévu ni envisagé de travaux type bouches d'extraction pour les activités de restauration*

### III - Modalités de Participation

#### Les structures concernées par l'appel à projet :

Toutes les structures de l'ESS (Associations, coopératives, structures d'insertion par l'activité économique, entreprises de l'ESS\* (*article 1 de la loi du 31 juillet 2014*), structures et regroupements d'entreprises du territoire de la Métropole de Lyon).

**Toutes les initiatives relevant de l'ESS sont concernées, quel que soit le secteur d'activités comme :**

- L'offre de services (aux personnes, aux entreprises), l'économie circulaire, la réduction des déchets, l'environnement, l'insertion socioprofessionnelle, la solidarité intergénérationnelle, les déplacements, les activités de proximité, la médiation ...

#### Les critères de réponse attendus :

- Réponse à un besoin territorial identifié, connaissance du territoire et de ses acteurs, inscription dans les dynamiques territoriales existantes
- Utilité sociale, sociétale et/ou environnementale, innovation sociale et/ou énergétique ;
- Dynamique collective et partenariale, gouvernance démocratique ;
- Dimension économique : hybridation des ressources, création d'emplois, lucrativité encadrée, pérennité économique
- Inscription dans une dynamique de développement durable

#### Ces structures devront justifier de :

- La création d'emplois pérennes dans le champ de l'ESS,
- Ne pas avoir procédé à des licenciements dans les 12 mois précédant le dépôt du dossier.
- Un modèle économique viable.

**Date limite de dépôt des dossiers : 18 Septembre 2020 à minuit  
(par voie électronique)**

**Attention : deux dossiers maximum seront autorisés par structure.**



## IV – Conditions d'éligibilité de la candidature

Dans le cadre de cet appel à projets, la subvention n'est pas accordée à titre général, mais est affectée à un projet défini. Elle n'a pas vocation à soutenir les frais de fonctionnement courants des bénéficiaires.

### A- Candidatures éligibles

L'appel à projet a pour objectif de soutenir les initiatives locales ayant une dimension économique et appartenant au champ de l'Économie Sociale et Solidaire.

Néanmoins, l'appel à projet n'a pas pour objectif de soutenir :

- ✓ Les structures en difficulté économique ou financière,
- ✓ Les projets immatures, non prêts à démarrer dans les 6 mois suivant l'accord de subvention et à l'inverse les projets déjà réalisés en intégralité.
- ✓ Les projets à vocation sociale sans dimension et sans activité économique,
- ✓ Les projets sans ancrage territorial et/ou ne bénéficiant pas à la population locale,
- ✓ Les structures d'insertion par l'activité économique ne présentant pas d'utilité sociale et d'innovation par l'activité économique
- ✓ Un projet déjà financé précédemment dans le cadre de cet appel à projets ESS (renouvellement de la demande d'aide)
- ✓ Les projets qui ne créent pas d'emploi dans le cadre d'une création d'activité et les projets qui ne créent ou ne consolident pas des emplois dans le cadre d'un développement d'activité.

### B- Dépenses éligibles et inéligibles

**Dépenses éligibles permettant l'aide à l'installation dans un local professionnel aux Verchères :**

- ✓ Frais d'investissements liés au projet : travaux, communication/publicité ;
- ✓ Coûts d'équipements et de matériels nécessaires au démarrage du projet (informatique, bureautique, équipements divers ...).
- ✓ Coûts de formation liés au projet.

**Cet appel à projet ne vise pas à financer :**

- ✓ Le fonctionnement ordinaire des structures (exemples : charges locatives, loyer, coûts fixes ... et/ou les frais de fonctionnement de l'organisme ne concourant pas à la réalisation du projet.
- ✓ Les coûts des prestations et de la sous-traitance, les services de conseil et équivalents utilisés exclusivement aux fins du projet ;
- ✓ La prise en charge d'expertise.
- ✓ Les frais d'établissement par exemple les frais de conseil juridique liées à la création d'une structure, les frais de notaire, les frais liés à la protection de la propriété intellectuelle
- ✓ L'acquisition de terrain et les investissements immobiliers.
- ✓ La mise à disposition de matériel, de locaux, dons, temps de travail bénévole constituent des « contributions volontaires en nature » équilibrées en dépenses et recettes et ne sont pas éligibles à la subvention.

**-> Le budget du projet devra reprendre l'intégralité des dépenses éligibles et inéligibles.**

## V. Sélection des projets

### A. Dossier à constituer (pièces à transmettre)

- Statuts à jour;
- Un Relevé d'Identité bancaire, portant une adresse correspondant à celle du SIRET ;
- Le plus récent rapport d'activité approuvé ;
- Les comptes approuvés du dernier exercice clos ;
- Liste des personnes salariées, bénévoles ...
- Le cas échéant, la référence de la publication sur le site internet des JO des documents sus cités.
- Une note projet synthétique (max. 2 pages) détaillant : la structure, l'organisation, les projets et le modèle économique
- Le dossier de candidature en annexe complété.

### B. Modalités d'instruction et de sélection des projets

La commission en charge de l'évaluation et de la sélection des projets sera composée de référents Dynacité, de la Ville de Vaulx-en-Velin, de la CRESS AURA et de la Métropole de Lyon.

Elle vérifiera l'éligibilité de la candidature en fonction :

- ✓ De la constitution du dossier de candidature ;
- ✓ Des informations recueillies dans la note projet synthétique et le dossier de candidature)

La commission examinera la viabilité économique du projet, son utilité sociale, son ancrage territorial, sa capacité à la création d'emplois ...

L'absence de réponse à l'un ou l'autre de ces critères n'est pas éliminatoire.

Des précisions et compléments peuvent être demandés au stade de pré-instruction ;

Une fois l'éligibilité de la candidature à l'appel à projet validée, le projet est instruit.

Les candidats présélectionnés en tenant compte de ces critères seront avertis par voie de courrier électronique et reçus par la commission pour présenter et argumenter leur projet.

## C – Evaluation et Sélection des projets

### **C-1 Utilité sociale, Innovation sociale, Développement territorial :**

- L'analyse du besoin menant au développement de l'activité est partagé avec des partenaires sur le territoire et répond aux enjeux du site des Verchères (diversification de l'offre de services, création d'emplois pérennes, intergénérationnel ...)
- Sa création s'appuie sur les principes d'innovation sociale : une meilleure réponse à des besoins peu ou mal couverts sur le territoire - un lien au territoire - un modèle économique soutenable et une hybridation des ressources
- Elle recherche : -une mixité sociale et territoriale, une accessibilité au plus grand nombre
- La création de l'activité associe un ensemble de parties prenantes (salariés, administrateurs, bénévoles, citoyens, organisations professionnelles, financeurs, collectivités...)

### **C-2-Viabilité économique :**

- l'aide sollicitée dans le cadre de l'appel à projets est ponctuelle et permet de donner un « coup de pouce » à la structuration de l'activité (aide au démarrage);
- les activités sont privilégiées dans le cadre de développement ou de création d'activités économiques.

Dans le cadre d'entreprises en création, l'adéquation porteur(s) / projet sera démontrée (compétences entrepreneuriales, expériences antérieures, motivations...)

### **C-3 L'activité développée permet la création ou le maintien d'emplois :**

Évaluation à l'aide d'un tableau prévisionnel qui pourrait être adressé dans le dossier de candidature :

Évolution des emplois à 3 ans : nombre et type d'emplois créés avec justificatifs à fournir (DUE ou contrat de travail ou promesse d'embauche)

## **V. Montant de l'aide accordée**

**Le soutien de Dynacité s'effectuera selon les modalités suivantes :**

- **Montant de l'aide accordée : 3 000€ pour chaque structure retenue dans le cadre de l'appel à projets ESS ;**
- **Des interlocuteurs dédiés aux projets de l'ESS ;**
- **Une aide à l'installation dans les locaux ;**
- **Un plan de communication spécifique et la promotion des activités.**

Le porteur de projet doit rechercher d'autres sources de financements en complément de la demande faite.

Le projet doit être engagé dès l'année suivant l'attribution de la subvention, soit en 2021/22.

## VI. Dépôt des dossiers

### Date limite de dépôt des dossiers :

**Le Vendredi 18 Septembre 2020 à minuit** par voie électronique

*(Un délai de 15 jours minimum sera nécessaire à l'étude des dossiers avant réponse).*

### CONTACT Dynacité pour le dépôt de votre dossier :

Sébastien PETIT

s.petit@dynacite.fr

### Jury de Sélection : Mois d'Octobre 2020 à Vaulx-en-Velin

*(date définitive communiquée prochainement)*